AR Prefecture

DE LA COMMUNE DE RETOURNAC12/2024

DELIBERATION DU CONSEME MUNICIPAL 20241204 - DEL2024 103 - DE

N° 2024/0103

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

22 Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : 16 Nombre de procurations : 6 Nombre d'absents : 0

Objet : Droits de place du marché et occupation du domaine public - Tarifs 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire et de l'occupation du domaine public applicables à compter du 1er janvier 2025.

	Prix
Abonnement annuel Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	11€ le m
Non Abonné du 1° juin au 30 Septembre Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	2€ le n
Non Abonné du 1^{er} octobre au 30 Mai Pour un jour de marché par semaine par mètre linéaire	1€ le n
Forfait « Camion Outillage » Pour un jour de marché	20
Forfait « Camion Pizza Food Truck » Pour un soir par semaine	12
Occupation du domaine public (m²)	2
Non-respect de la convention d'occupation du domaine public jour	5

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des droits de place et de l'occupation du domaine public ci-dessus exposés et leur application au 1er janvier 2025,
- Charge le régisseur de leurs applications.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous. Pour extrait certifié conforme e Maire,

Patricia GOUDARD

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application

Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.